

# Pour le retrait de la loi travail, soyons massivement en grève le 14 juin !

Déposé le 03/06/2016

La mobilisation unitaire contre la loi travail s'amplifie. Pour toute réponse, le gouvernement a choisi le déni de démocratie du 49-3, puis l'autoritarisme et la répression. Dans différents secteurs, des actions de blocage sont organisées, le SNUipp-FSU Paris soutient ces actions de salariés en lutte. Il dénonce les propos scandaleux tenus à leur égard et à l'égard d'autres organisations syndicales par les membres du gouvernement relayés par le MEDEF. Cette tentative d'opposer les citoyens entre eux, de diviser pour mieux régner est indigne et révèle les difficultés d'un gouvernement face à une opinion publique largement opposée à la loi travail.

Nous sommes toutes et tous concerné-es par ce projet de loi. Les reculs annoncés dans le secteur privé préfigurent à l'évidence des attaques à venir contre la fonction publique. Les journées d'actions et de grève se sont enchaînées depuis deux mois avec une participation plus ou moins importante au sein de l'Education Nationale. La journée du 14 juin n'est pas une journée d'action comme les autres. Nous devons être massivement en grève pour démontrer que l'ensemble des salarié-es du public comme du privé est opposé au projet gouvernemental. Cette journée sera également l'occasion de manifester notre solidarité avec l'ensemble des salarié-es.

Afin de permettre à l'ensemble des citoyens de s'exprimer, les syndicats CGT, FO, FSU, Solidaires et les organisations de jeunesse Unef, Unl et Fidl organisent une votation citoyenne. Le SNUipp-FSU appelle les collègues à s'en saisir. Le formulaire à renvoyer au gouvernement est disponible sur notre site Internet.

Jérôme Lambert

## Sommaire

- p. 2 Ajustement de carte scolaire  
Alerter rapidement le syndicat !
- p. 3 Grève du mardi 14 juin  
Retrait de la loi travail !
- p. 4 Bulletin d'adhésion

# Grève et manifestation le mardi 14 juin

# Ajustement de carte scolaire

## Alerter rapidement le syndicat !

Le groupe de travail réunissant les représentant-es des enseignant-es et des parents d'élèves avec l'académie et la ville aura lieu le 23 juin afin de débattre des ajustements de carte scolaire pour la rentrée 2016. Les écoles craignant une fermeture de classe ou revendiquant une ouverture sont invitées à contacter rapidement le syndicat afin que ses représentant-es soient le plus à même de défendre leur dossier. Pour mémoire, la situation des écoles qui ont été touchées par une fermeture de classe sera réétudiée : celles dont les prévisions d'effectifs dépassent le seuil de fermeture verront leur classe réouverte. Pour mémoire, les seuils d'effectifs pris en compte pour les ouvertures/fermetures sont en ligne sur notre site Internet, rubrique Carte scolaire.

quant une ouverture sont invitées à contacter rapidement le syndicat afin que ses représentant-es soient le plus à même de défendre leur dossier. Pour mémoire, la situation des écoles qui ont été touchées par une fermeture de classe sera réétudiée : celles dont les prévisions d'effectifs dépassent le seuil de fermeture verront leur classe réouverte. Pour mémoire, les seuils d'effectifs pris en compte pour les ouvertures/fermetures sont en ligne sur notre site Internet, rubrique Carte scolaire.

fectifs dépassent le seuil de fermeture verront leur classe réouverte. Pour mémoire, les seuils d'effectifs pris en compte pour les ouvertures/fermetures sont en ligne sur notre site Internet, rubrique Carte scolaire.

**Le SNUipp-FSU a déposé un préavis de grève le 23 juin afin de permettre aux équipes de se rendre au Rectorat (attention, nouvelle adresse : 12 Bd d'Indochine, 75019) et d'être reçues en délégation par un IEN.**

## Loi travail : Votation citoyenne

La mobilisation puissante des salarié-e-s, jeunes, privé-e-s d'emplois et retraité-e-s s'est construite dans le pays pour combattre le projet de Loi Travail et porter l'exigence de nouveaux droits sociaux pour les salarié-e-s.

Pour toute réponse le gouvernement a

choisi le déni de démocratie avec l'utilisation du 49.3, puis l'autoritarisme et la répression.

**Or, plus de 70% de la population est opposée à ce projet de loi !**

La votation citoyenne organisée par les 7 organisations syndicales doit permettre à tous les salarié-e-s, jeunes, privé-e-s d'emplois, retraité-e-s et citoyen-ne-s de faire entendre encore plus fort leur voix et de s'engager dans la mobilisation.

# Votez en ligne sur le site du SNUipp-FSU Paris

## <http://75.snuipp.fr/>



CGT, FO, FSU, SOLIDAIRES, UNEF, UNL, FIDL

Nom, prénom : \_\_\_\_\_

Salarié-e du public  
Salarié-e du privé  
Etudiant-e/lycéen-ne  
Retraité-e  
Privé-e d'emploi

Lieu de travail ou d'étude : \_\_\_\_\_

Retrait du projet de loi travail      Pour      Contre

Faut-il aujourd'hui des droits nouveaux pour les salarié-e-s, jeunes, privé-e-s d'emplois et retraité-e-s  
   Oui     Non

Signature : \_\_\_\_\_

Commentaires : \_\_\_\_\_

# Retrait de la loi travail



CGT, FO, FSU, SOLIDAIRES, UNEF, UNL, FIDL

La mobilisation contre le projet de loi travail s'amplifie et s'enracine durablement pour le retrait du projet de loi et l'obtention de nouveaux droits.

La détermination des salarié-es, jeunes, privé-es d'emploi et retraité-es est sans faille, comme le démontrent le nombre de manifestants le jeudi 26 mai et le nombre d'initiatives dans les entreprises, les sites industriels, les zones commerciales.

La violence des propos tenus par le gouvernement, le mépris à l'égard du mouvement social et son entêtement à ne pas

retirer le projet de loi renforce cette détermination.

Les organisations réaffirment les termes de leur courrier commun envoyé le 20 mai au Président Hollande dans lequel elles demandaient à être reçues. Alors que celui-ci dit faire du dialogue social sa méthode de gouvernement, les organisations attendent toujours la réponse à leur courrier.

La mobilisation des salarié-es, jeunes et privé-es d'emploi est aujourd'hui majoritaire, l'opinion publique reste massivement défavorable au texte de loi et

l'unité des organisations syndicales engagées, représentant du front large et résolu, reste intacte.

Des milliers de nouveaux salarié-es d'entreprises des plus petites aux plus grandes, de tous secteurs professionnels sont entrés dans la mobilisation. De nombreux secteurs professionnels restent engagés, souvent dans un mouvement de grève reconductible, comme dans les raffineries, les centrales nucléaires, les ports, les cheminots, la RATP, les transports, etc.

## Grève et manifestation nationale mardi 14 juin

### **Les organisations appellent à poursuivre et amplifier les mobilisations**

- En multipliant et en soutenant les actions décidées par les salarié-es en assemblées générales, y compris reconductibles, dès ce soir.
- En travaillant à des temps forts de convergence de luttes interprofessionnelles par la grève et les manifestations dans les prochains jours, sur tout le territoire et dans les professions.

### **Chaque jour doit être un nouvel élan dans la mobilisation.**

- En déployant dès le début de la semaine prochaine la votation citoyenne décidée en intersyndicale dans les entreprises, les administrations et les lieux d'études.

Cette votation sera remise au président de la République lors d'un nouveau temps fort dans la deuxième quinzaine de juin.

Elles se retrouveront de nouveau pour assurer l'organisation et la réussite des mobilisations et initiatives.

# Se syndiquer au SNUipp-FSU Paris

## Bulletin de syndicalisation 2016/2017

*Le syndicat ne reçoit aucune subvention et ne vit que par les cotisations de ses adhérents*



Le SNUipp-FSU Paris utilisera ces informations pour m'adresser personnellement ses publications (L'Ecole, Fenêtres Sur Cours, Pour, Lettre électronique d'information...) et me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires.

Nom : ..... Prénom : .....

Nom de naissance : ..... Date de naissance : .....

Adresse personnelle : .....

Tél. personnel : ..... Portable : .....

E-mail : .....

Adresse professionnelle : .....

..... Echelon : .....

Je me syndique au SNUipp Paris-FSU afin de contribuer à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités, au développement du service public d'Education, au maintien de l'unité de la profession. J'autorise le SNUipp à faire figurer ces informations dans ses fichiers et ses traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la Loi du 06/01/78. Je peux annuler cette autorisation ou exercer mon droit d'accès en m'adressant par écrit à la section de Paris.

### MODE DE RÉGLEMENT

Le montant de ma cotisation est de \_\_\_\_\_ € (voir tableau ci-contre)

Je paye avec 1 ou plusieurs chèques (maximum 4) à l'ordre du SNUipp Paris, datés du jour de l'émission des chèques

Je choisis le prélèvement automatique (remplir le formulaire ci-dessous et joindre un RIB, un RIP ou un RICE).

Date : ..... Signature : .....

**Bulletin à compléter et à renvoyer par courrier**  
SNUipp-FSU Paris 11 rue de Tourtille 75020 Paris

Cocher les mois de prélèvement qui doivent être consécutifs et la case "TACITE RECONDUCTION" si vous souhaitez que votre adhésion soit reconduite automatiquement. Ils débuteront le 1er du mois suivant la réception du bulletin rempli accompagné du RIB

TACITE RECONDUCTION

Novembre  
 Décembre

Janvier  
 Février

Mars  
 Avril

Mai  
 Juin

Juillet  
 Août

### Autorisation de prélèvement - Cotisations SNUipp-FSU Paris

J'autorise l'Etablissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si la situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Etablissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend avec le créancier. Les informations recueillies dans le présent questionnaire ne seront utilisées et ne feront l'objet de communication extérieure que pour les seules nécessités de la gestion ou pour satisfaire les obligations légales et réglementaires. Elles pourront donner lieu à exercice du droit d'accès prévu par la loi N°78-17 "loi informatique et libertés".

**ORGANISME CREANCIER**  
Crédit Mutuel Enseignant de Paris 69 bd Saint Germain 75005 Paris

N° NATIONAL EMETTEUR 424 241

#### TITULAIRE DU COMPTE

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Commune : .....

#### COMPTE A DEBITER

CODE ETABLISSEMENT

□ □ □ □ □ □

CODE GUICHET

□ □ □ □ □ □

N° COMPTE

□ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □

CLE

□ □

#### ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER

Nom de l'établissement : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Commune : .....

#### DATE ET SIGNATURE DU TITULAIRE DU COMPTE

A \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature : .....

**66%** de la cotisation est déductible de vos impôts

Montant et coût après déduction fiscale pour les instituteurs, PE et hors classe

Ech	Instit.	soit après déduction d'impôts	PE	soit après déduction d'impôts	Ech	Hors classe	soit après déduction d'impôts
4	121 €	40 €	139 €	46 €	5	225 €	74 €
5	124 €	41 €	147 €	48 €	6	240 €	79 €
6	126 €	42 €	151 €	50 €	7	254 €	84 €
7	129 €	43 €	160 €	53 €			
8	136 €	45 €	172 €	57 €			
9	143 €	47 €	184 €	61 €			
10	152 €	50 €	198 €	65 €			
11	167 €	55 €	213 €	70 €			

#### Indemnités à ajouter à la cotisation

ASH, formation, Clin, remplaçants avec Issr...	Ajouter 5 €
Direction d'école ou d'Egpa	Ajouter 13 €

#### Temps partiel

Le montant est de 50% ou 75% de la cotisation du tableau ci-dessus selon la quotité travaillée avec un montant minimal de 80 €

#### Autres situations

PES (prof d'école stagiaire)	Cotisation 90 €
Pension inférieure à 1500 €	Cotisation 90 €
Pension entre 1500 et 2000 €	Cotisation 105 €
Pension supérieure à 2000 €	Cotisation 120 €
Disponibilité	Cotisation 80 €
Emploi de vie scolaire (EVS)	Cotisation 40 €
Assistants d'éducation (AE)	Cotisation 60 €